

Normes éditoriales pour les collaborateurs

Nota bene : Dans l'esprit de *Connaissance hellénique*, les articles conjugueront la rigueur scientifique avec l'effort d'être accessibles au plus large public possible. L'auteur(e) prendra soin d'éviter ou d'expliquer les termes techniques.

Envoi des textes

- Le texte doit être présenté en fichier .docx et en .pdf

Présentation des manuscrits

- Les articles doivent être rédigés en police Times New Roman – taille 12 pour le corps de texte et taille 10 pour les notes de bas de page, avec une interligne multiple de 1,15.
- Les caractères grecs seront maintenus et non translittérés. Les textes grecs seront systématiquement traduits. Les notes seront placées en bas de page (appels de note en exposant dans le texte en numérotation automatique).

Illustrations

- Ne seront acceptées que des images libres de droits.
- Chaque illustration ou figure doit être accompagnée d'une légende qui permettra son identification et qui indiquera son origine.
- Les images seront fournies en fichiers séparés du texte. La version pdf de l'article témoignera de l'emplacement souhaité.

Références bibliographiques dans les notes (pas de bibliographie finale)

- Les notes de bas de page seront utilisées avec parcimonie, pour guider le lecteur et offrir des pistes d'approfondissement, en évitant les notes d'érudition.

Les références bibliographiques se conformeront aux exemples suivants :

- Livres modernes : Claude Calame, *La Tragédie chorale*, Paris 2017, p. 154.
- Articles de revues : Jacqueline de Romilly, « Médecine et politique dans la Grèce antique », *Connaissance Hellénique* 100, 2004, p. 4-8.
- Auteurs anciens : Le nom sera en caractères standard, le titre sera donné en traduction française, sans abréviations, en italique. La référence sera en chiffres romains. Exemple : Homère, *Odyssée*, XV, 175.

L'ensemble article-notes n'excédera pas 30 000 signes, notes et espaces comprises (sauf accord préalable). Chaque article proposé sera soumis à l'appréciation du comité de rédaction et/ou d'un ou plusieurs experts extérieurs. En cas d'avis favorable, l'article est publié ; en cas d'avis défavorable, l'article est rejeté ; sous condition de modification, l'article est renvoyé à l'auteur et une nouvelle expertise est demandée avant publication.